

BELLES HISTOIRES

ASSOCIATION NATURA 2000 BRETAGNE



L'association des chargés de mission Natura 2000 – Bretagne (ACMN 2000) a été créée le 19 septembre 2011 pour améliorer la mise en œuvre de Natura 2000 sur le territoire breton.

REPÈRES



Bretagne

2 co-présidents
15 membres du CA



LE + PROJET



En 2021, l'ACMN 2000 s'est dotée d'une stratégie d'actions pour les 5 années à venir. Des conventions pour sa mise en œuvre sont en construction avec la DREAL Bretagne et l'Agence Bretonne pour la Biodiversité.

Même si un réseau « technique » animé par la DREAL Bretagne est bien organisé et actif, les chargés de mission Natura 2000 bretons ont souhaité se regrouper en association à l'échelle régionale pour répondre aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions : précarité des postes, manque de représentativité dans les instances décisionnelles au niveau régional, lien de confiance avec les élus locaux...

UNE ASSOCIATION POUR FÉDÉRER

L'ACMN 2000 a ainsi été créée pour :

- Faciliter les échanges entre les chargés de mission ;
- Favoriser la mutualisation des compétences, outils et connaissances des membres ;
- Créer les conditions nécessaires aux échanges et à l'implication des élus dans la démarche Natura 2000 ;
- Assurer une représentation technique et être force de proposition dans les instances locales, départementales, régionales et nationales ;
- Communiquer sur le métier de chargé de mission, clarifier son rôle, ses missions, et contribuer à une meilleure reconnaissance ;
- Mener toute action visant à rendre plus efficace la mise en œuvre de Natura 2000 à l'échelle du territoire régional et national.

UN RÉSEAU DE MEMBRES ACTIF

Depuis plus de 11 ans, le travail réalisé par les différents chargés de mission au sein de l'association a, par exemple, permis de créer un site internet et une plate-forme d'échanges dématérialisée, d'organiser 2 forums régionaux à destination des élus Natura 2000 ainsi que plusieurs journées d'échanges entre chargés de mission.

L'association a également permis aux chargés de mission de participer à de nombreuses démarches comme la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, la programmation des fonds européens ou plus récemment, la création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

